

A l'aide de ces documents, vous présenterez **le poids de la fiscalité et des droits seigneuriaux sur le monde paysan**, puis vous expliquerez **les révoltes paysannes du XVIIème siècle** en vous appuyant sur des exemples précis.

→ Vous rédigerez collectivement un **paragraphe synthétique et structuré** de 10 à 15 lignes sur votre logiciel de traitement de texte (*police arial, 12, bleu*), en utilisant quelques exemples précis, et des connecteurs logiques (*mais, aussi, tel que, etc.*). Vous partagerez régulièrement votre travail sur le document CRYPTPAD créé par l'enseignant, à l'endroit correspondant à votre sujet. Vous pouvez inclure une illustration (*image, graphique*) en lien avec votre récit. Cf. *modèle sur le site*.

→ Vous rédigerez collectivement une « **narration de recherche** » d'environ 4 à 6 lignes (*police arial, 12, rouge, italique*), que vous lirez au moment de la correction de votre travail : vous y raconterez la manière dont vous avez travaillé (organisation, etc.), les difficultés que vous avez rencontrées, etc. Cf. *modèle sur le site*.

Notions à utiliser
(à surligner)

BANALITÉS
GABELLE
DÎME



Document 2 - Exemples d'impôts royaux aux XVIIème et XVIIIème siècles

IMPÔTS DIRECTS (dates de création)

- La taille** : (1439) : payé par les roturiers (ceux qui ne sont pas nobles).
- La capitation** : (1695) perçu par tête et selon les revenus.
- La corvée royale** : (1738) obligation pour les communautés de réaliser gratuitement des travaux sur les routes royales.
- La dîme** : prélèvements sur les récoltes (10%), destiné à l'Eglise.

IMPÔTS INDIRECTS

- Les aides** : sur les ventes de boissons alcoolisées, notamment le vin.
- La gabelle** : impôt royal sur la vente de sel.

Document 3 - Les droits seigneuriaux à Essigey en Bourgogne (1780)

- Art. 1 Il est dû au seigneur, lors des ventes, des taxes sur le prix de chaque acquisition [...].
- Art. 2 Les manouvriers (paysans sans terre) d'Essigey doivent [...] une corvée à bras au temps des fenaisons (récolte du foin) [...].
- Art. 3 Chaque laboureur doit aussi annuellement une corvée de charrue ou vendange ou au temps de la semaille.
- Art. 5 Il appartient au seigneur la justice haute, moyenne, basse [...].
- Art. 6 Tous les habitants doivent faire le guet et garder le château du dit lieu.
- Art. 7 Les habitants doivent entretenir le canal qui conduit l'eau de la rivière dans les fossés du dit château [...].
- Art. 8 Tous ceux qui vendent du vin à Essigey doivent une pinte de vin au seigneur.

En 1639, en Normandie, éclate une révolte paysanne, dite des « Va-nu-pieds », suite à des rumeurs indiquant que la Gabelle serait imposée au Cotentin, jusqu'alors exempté. Le chef des insurgés, à la tête de 20 000 hommes, se fait appeler Jean Nu-Pied.



Document 4 - Le déroulement de la révolte des Va Nu-pieds

I. Les espaces de la révolte

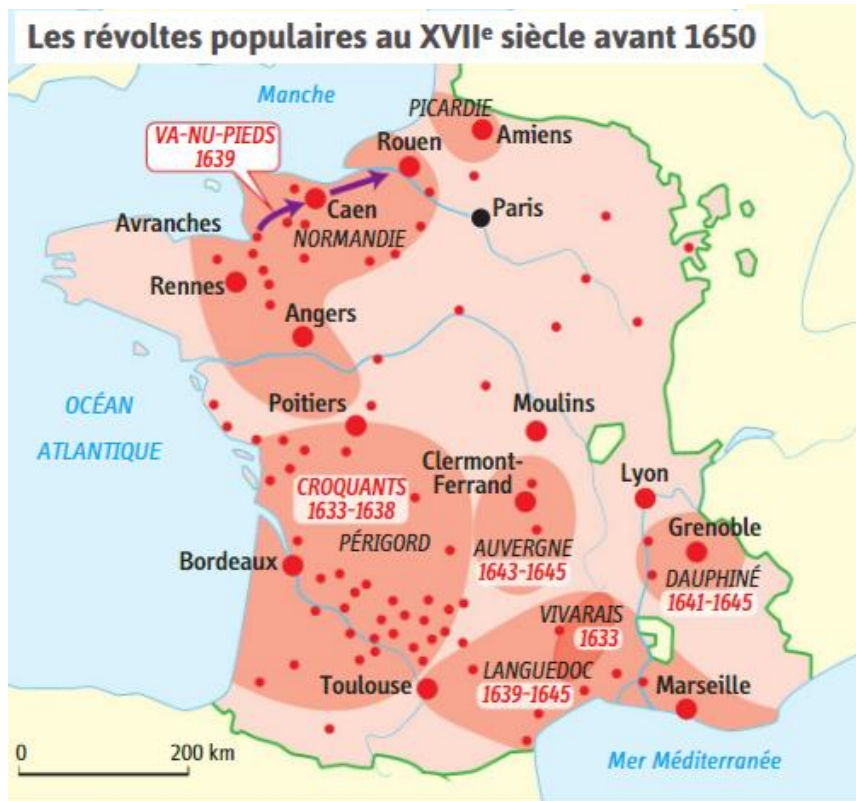
- ★ 16 juillet 1639, point de départ de la révolte : assassinat du lieutenant Poupinel, accusé d'apporter un édit d'établissement de la gabelle
- Pillages et incendies commis par les Va Nu-pieds entre août et novembre 1639

II. La répression

- ➔ La trajectoire du colonel Jean de Gassion pour réprimer la révolte en novembre et décembre 1639



Les révoltes populaires au XVII^e siècle avant 1650



- révoltes urbaines
- révoltes paysannes
- ➔ extension de la révolte des **Va-nu-pieds**
- frontières de la France en 1645

Document 5 - La misère des peuples de Normandie en 1638

Toutes sortes de calamités ont affligé cette pauvre Province : la peste universelle a dépeuplé plusieurs bourgs et paroisses que les gens de guerre avaient ruinés, la stérilité de la dernière année, causée par des sécheresses, a réduit beaucoup de misérables à la pâture des bêtes ; l'excès des tailles et des impôts fait regorger vos prisons en tous lieux. [...] Sire, il est temps ou jamais que vous preniez pitié de votre pauvre peuple, et sa misère est en un point où le secours viendra toujours trop tard.

Charles de Beaurepaire, *Cahier des États de Normandie*, 1638, articles XXXVIII et XXIX.



Dessins figurant en marge d'actes de décès de condamnés (paroisse Notre Dame des Champs, Manche)

Document 6 - La répression de la révolte dans les registres paroissiaux

Notes du curé de Saint-Manvieu-Bocage (Normandie) dans les registres de sa paroisse en 1639 : « Il vint un gentil homme de la part du roi qui s'appelait monsieur Gassion avec six ou sept cents hommes, lesquels vinrent à Avranches battre ceux qu'on appelait les Jean Nus pieds. Il y eut une grande quantité de tués. »

Notes du curé de Saint-Michel-de-Monjoie (Normandie) dans les registres de sa paroisse : « Ce 28 novembre 1639, Monsieur Gassion passa par ce pays et alla combattre les nus pieds à Avranches et les assiégea le jour saint André et emporta la victoire. [...] Ce huitième jour de mars 1640, Charles Le Roy [...], conseiller du roi, condamna la plupart des bourgeois d'Avranches à mourir car ils avaient levé des armes contre le roi. »